

Mise en examen d'un praticien hospitalier au centre hospitalier de Roanne

Date du communiqué : 24 mars 2016

Un praticien hospitalier du centre hospitalier de Roanne a été mis en examen ce mercredi 23 mars par un juge d'instruction du tribunal de grande instance de Saint-Etienne.

Dans le cadre de cette procédure d'instruction, l'établissement a décidé de se porter partie civile.

Ce praticien s'est vu notifier une interdiction d'exercer la profession avec effet immédiat. Il a également l'interdiction de se rendre dans l'établissement et d'entrer en contact avec le personnel par quelque moyen que ce soit.

Contrairement à ce qui a pu être affirmé, la victime présumée n'est pas et n'a jamais été un agent du centre hospitalier.

Le centre hospitalier de Roanne s'est immédiatement adjoint la collaboration d'un avocat, et s'en remet à la justice pour que toute la lumière soit faite sur cette affaire.